

Département du Finistère

**COMMUNE DE
GUILLIGOMARC'H**



NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 12

VOTANTS : 13

**Conseil municipal
du 17 septembre 2020**

L'an **deux mil dix vingt**, le jeudi **dix-sept septembre** à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué le 14 septembre 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Alain FOLLIC, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : AUBANTON Philippe, PERROT Stéphane, MOREL Bruno, GOUDÉDRANCHE Thierry, EZANNO Sandrine, SIMON Florence, CHRISTIEN Martine, BEUVE Céline, STANGUENNEC Francis, MOLINIER Elodie, MOREL-LASSALE Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés : LE ROUX Isabelle, BOURBON Christophe, LE BOUTER Laëtitia pouvoir à MOREL-LASSALE Stéphanie.

Mme MOREL-LASSALE Stéphanie a été élue **Secrétaire.**

**2020-30 Aménagement « Les terrasses de Guernevez »
Convention de rétrocession des voiries, réseaux et espaces communs**

Par délibération en date du 18 décembre 2019, le conseil municipal de Guilligomarc'h désignait la Société SEMBREIZH concessionnaire de l'opération d'aménagement rue du Guernevez et approuvait les termes du traité de concession et ses annexes.

Le concessionnaire a déposé en mairie le permis d'aménager en vue de réaliser un lotissement de 15 lots destinés à la construction de maisons individuelles du projet nouvellement nommé « Les terrasses de Guernevez ».

Dans ce cadre, le Maire soumet au conseil municipal la convention proposée par la SemBreizh pour la rétrocession des voiries, réseaux et espaces communs.

Ainsi à l'achèvement du lotissement « Les terrasse de Guernevez », pourront faire l'objet d'un transfert dans le domaine communal, les voiries internes, les cheminements piétons, les réseaux des eaux usées, de l'alimentation en eau potable, de l'eau pluviale et de ses ouvrages de régulation.

Les réseaux électriques, Télécom et éclairage public seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Electrification du Finistère.

Ayant entendu l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ◆ **d'approuver la convention de rétrocession** entre la Commune et la SemBreizh concernant le **lotissement** de 15 lots « **Les terrasses de Guernevez** ».
- ◆ d'autoriser le Maire à signer la convention et accomplir toutes formalités y afférentes.

2020-31 DECISIONS MODIFICATIVES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Guilligomarc'h, à l'unanimité, **DONNE son ACCORD aux décisions modificatives** suivantes :

Budget principal 2020 - décisions modificatives n° 1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
106	MAT. MOBILIER mairie, école, bibliothèque...	- 5 000,00 €
*2188	autres immob corpo *jeux école	-5 000,00
122	Aménagt Ecoquartier Terrasses de Guernevez	5 000,00 €
*20422	Subv équipt Privé Bât et installations	5 000,00
TOTAL		- €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.

2020-32 Désignation des élus délégués, correspondants et référents de la commune de Guilligomarc'h

Le Maire propose de désigner les représentants auprès des organismes et secteurs qui n'avaient pas été vus lors du conseil du 15 juin 2020 - délibération 2020-17.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5212-7,

VU les statuts des différents syndicats,

VU les candidatures pour les différents postes de délégués et référents

- **Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret,**
- **Désigne les délégués titulaires et suppléants, correspondants et référents** comme suit :

	Mission particulière	NOM Prénom
QUIMPERLE COMMUNAUTE		LE BOUTER Laëtitia
Commission RESSOURCES : Maire		BOURBON Christophe
Finances, mutualisation, ressources humaines		
QUIMPERLE COMMUNAUTE		AUBANTON Philippe
Commission AMENAGEMENT		PERROT Stéphane
Urbanisme, mobilités, habitat, énergie, plan climat, numérique,...		
<i>***QC référent PLUi : Maire</i>		AUBANTON Philippe
<i>**Référent "Conseil Énergie Partagé"</i>		PERROT Stéphane
QUIMPERLE COMMUNAUTE		AUBANTON Philippe
Commission SOLIDARITE		EZANNO Sandrine
Enfance, prévention, accès aux droits, à la santé, sport...)		
QUIMPERLE COMMUNAUTE		CHRISTIEEN Martine
Commission CADRE DE VIE		MOREL Bruno
Environnement, projet alimentaire, déchets, eau, assainissement, chantiers communautaires, gens du voyage...		
<i>***QC Référent EAU ASSAINISSEMENT : Maire</i>		MOREL Bruno
QUIMPERLE COMMUNAUTE		GOUDÉDRANCHE Thierry
Commission CULTURE		PERROT Stéphane
Culture, langue bretonne, Pays d'art et d'histoire,...		
<i>***QC Interlocuteur Pays d'Art et d'Histoire</i>		FOLLIC Alain

QUIMPERLE COMMUNAUTE Commission INITIATIVES SOCIALES Actions en direction des publics âgés, en situation de handicap, en insertion,...		STANGUENNEC Francis
		LE ROUX Isabelle
QUIMPERLE COMMUNAUTE Commission ATTRACTIVITE Tourisme, commerce, développement économique, emploi,...		EZANNO Sandrine
		SIMON Florence
QUIMPERLE COMMUNAUTE - CLECT <i>Commission locale d'évaluation des transferts de charges</i>	Titulaire	FOLLIC Alain
	Suppléant	BOURBON Christophe
	Mission particulière	NOM Prénom
Bassin versant du Scorff / SMEIL / Natura 2000 (actions du contrat territorial, charte régionale d'entretien des espaces des collectivités, alternatives aux pesticides...)	Titulaire	MOREL Bruno
	Suppléant	MOLINIER Elodie
Représentant Finistère Ingénierie Assistance FIA		FOLLIC Alain
Référent " Electricité " (ENEDIS)		MOREL Bruno
Déléguée " Formation et information "		AUBANTON Philippe
Référent VIOLENCE INTRA FAMILIALE		LE ROUX Isabelle
Correspondant " Forêt " (ONF)		MOREL Bruno
Correspondant " Espaces Naturels Sensibles - ENS " (CD29 Roches du Diable)		MOREL Bruno
Représentant SPL Bois Energie renouvelable Suivi opérationnel engagé AS CA		PERROT Stéphane
SITC Quimperlé Syndicat Intercommunal de Travaux Communaux de Quimperlé	Titulaire	MOREL Bruno
	Titulaire	FOLLIC Alain
SIVU CENTRE DE SECOURS du Pays de Quimperlé	Titulaire	PERROT Stéphane
	Suppléant	BOURBON Christophe
IDES Association Initiatives pour les demandeurs d'emploi par la solidarité	Titulaire	STANGUENNEC Francis
	Suppléant	EZANNO Sandrine
Centre de Santé Pluri-professionnel Arzano-Querrien		AUBANTON Philippe

Chacun a déclaré accepter sa mission ou délégation.

Pour mémoire délégués, correspondants, référents : délibération 2020-17 du 15 06 2020

	Mission particulière	NOM Prénom
	Titulaire	FOLLIC Alain
SDEF 29 Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère	Titulaire	PERROT Stéphane
	Suppléant	BOURBON Christophe
	Suppléant	GOUDÉDRANCHE Thierry
Référent "Sécurité Routière"		BOURBON Christophe
Référent "Langue et culture Bretonne"		GOUEDDRANCHE Thierry
Correspondant "Défense"		AUBANTON Philippe

2020-33 Désaffectation, aliénation et vente du chemin rural de « Kerdhervé » après enquête publique

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 27 septembre 2019 par laquelle le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de Kerdhervé situé entre la Départementale n° 222 et le village de Kerdhervé en vue de sa cession aux riverains ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 20 décembre 2019 prescrivant l'enquête publique préalable au projet d'aliénation du chemin rural cadastré ZC n° 27 ;

Considérant l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 janvier au 6 février 2020 ;

Vu les observations formulées au commissaire enquêteur,

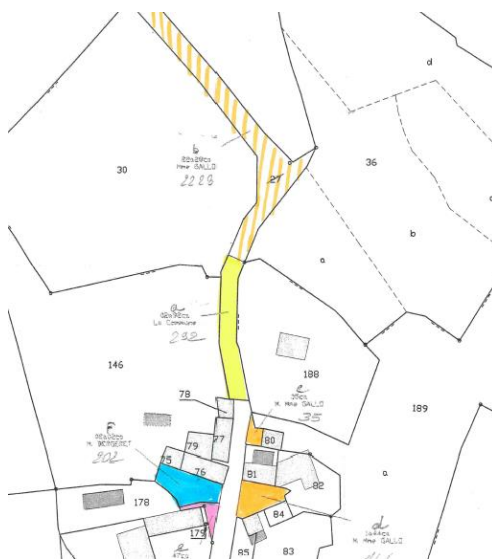
Vu l'avis favorable avec réserve du commissaire enquêteur,

Vu la convention de servitude de passage de la canalisation d'eau potable en terrain privé établie entre la commune et la Régie des Eaux de Quimperlé Communauté en date du 4 03 2020,

Le Conseil Municipal, constatant que la procédure a été strictement respectée,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- de **désaffecter le chemin rural dit de Kerdhervé n° 27**, d'une contenance de 2 520 m2 en vue de sa cession ;
- de fixer le **prix de vente dudit chemin à 1.20 €/m2** ;
- de vendre la portion du chemin délimitée par document d'arpentage, soit **2 228 m2** à la seule propriétaire riveraine intéressée, **Mme Valérie GALLO**,
- dit que la commune conserve 292 m2 classé chemin rural,
- d'autoriser M. le Maire à prendre toute décision et à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.



2020-33' « Kerdhervé » vente de terrain

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de l'accord du conseil municipal du 7 décembre 2016 à la demande d'acquisition par M. et Mme GALLO Daniel et Valérie de la partie de la voie communale située de part et d'autre de leur maison d'habitation au lieu-dit « Kerdhervé ».

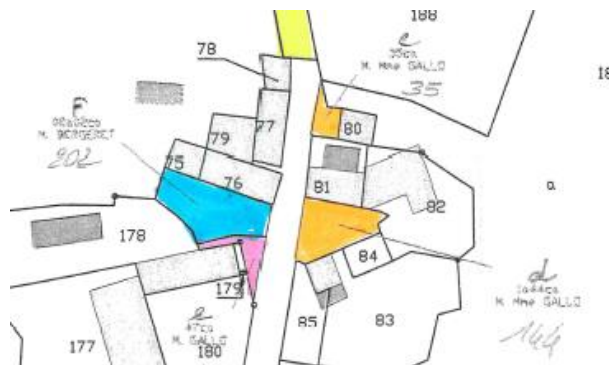
Il fait ensuite part de la demande de M. BERGERET Louis, leur voisin, qui souhaite également acquérir une partie de la voie située devant ses bâtiments.

Il présente le document d'arpentage établi dans le cadre de ce projet.

La vente des différentes portions de voie telle qu'elle est envisagée ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie (deuxième alinéa de l'article L141.3 du code de la voirie routière).

Le Conseil Municipal ayant délibéré, à l'unanimité, donne son **accord à la vente** d'une partie de la **Voie Communale n° 217** au lieu-dit Kerdhervé :

- **M. et Mme Daniel et Valérie GALLO** : 179 m² (144 + 35m²) situés de part et d'autre de leur résidence principale,
- **M. Daniel GALLO** : 47 m² situés à l'arrière d'une maison d'habitation,
- **M. Louis BERGERET** : 202 m² situés devant son habitation,
- Fixe à **1.20 €/m²** le prix de vente,
- Précise que les **frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acheteurs**,
- Donne mandat au Maire pour **exécuter et signer l'acte notarié et les différents documents** à intervenir dans ce dossier.



2020-34 « Kernouarn » vente de terrain

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de la demande d'acquisition au lieu-dit « Kernouarn », par M. Marc MOREAU, de la partie de voie communale située le long de sa propriété afin de permettre l'installation d'un assainissement individuel pour les bâtiments existants.

La vente de cette portion de voie telle qu'elle est envisagée ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie (deuxième alinéa de l'article L141.3 du code de la voirie routière). Elle n'est par ailleurs plus utilisée depuis de nombreuses années et est actuellement impraticable.

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le dossier et ayant délibéré, à l'unanimité :

- ☒ Donne son **accord pour la vente** à **M. Marc MOREAU** d'une portion de la **voie communale n° 205 à Kernouarn** telle qu'elle est présentée,
- ☒ **Autorise le Maire à signer les documents** (document d'arpentage, certificats...) **nécessaires à la division** de la propriété communale,
- ☒ Fixe à **1.20 €/m²** le prix de vente,
- ☒ Précise que les **frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur**,
- ☒ Donne mandat au Maire pour **exécuter et signer l'acte notarié et les différents documents** à intervenir dans ce dossier.



2020-35 – Aménagement arrêt de bus « Guiscaër »

Le maire expose à l'assemblée que pour des raisons de sécurité l'arrêt de bus de Guiscaër doit être transféré de l'autre côté de la voie communale. Après concertation avec les services de Quimperlé Communauté en charge du réseau de transport public, le Maire propose les aménagements suivants, qui seront réalisés par le SITC :

Création d'un arrêt de bus :

- Travaux à la charge de la commune :
 - terrassement, matériaux, marquage au sol ----- 2 080.04 € HT
 - fourniture et pose de panneaux ----- 1 882.06 € HT
- Mobilier urbain nécessaire au fonctionnement de l'arrêt fournit gratuitement par Quimperlé Communauté

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le dossier, délibère, et à l'unanimité :

- VALIDE les travaux à effectuer pour l'**aménagement du nouvel arrêt de bus « Guiscaër » pour un montant prévisionnel de 3 962.10 € HT**
- Demande de compléter, s'il y a lieu, l'aménagement par une **signalétique en breton**,
- SOLLICITE le **Fonds de concours de Quimperlé Communauté** pour ces travaux soit 50 % du montant des travaux HT.
- AUTORISE le Maire à signer les devis, bons de commandes et autres documents nécessaires dans le cadre de ces travaux.

2020-36 Prestation de services du service technique de la commune au profit des services EAU et ASSAINISSEMENT de la régie des eaux de Quimperlé

Le Maire expose que suite à l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement par Quimperlé Communauté au 1^{er} janvier 2019, la commune a souhaité continuer à entretenir les espaces verts mis à disposition.

Le Maire propose de compléter la convention de prestations de services qui formalise le partenariat entre la commune et les régies eau et assainissement de Quimperlé Communauté. Ainsi l'annexe définit et fixe les tarifs de prestations assurées par le service technique de la commune au captage d'eau du Muriou, au château d'eau ainsi qu'à la station d'épuration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'appliquer les forfaits** suivants (pas de TVA applicable) :

Service EAU POTABLE

- Entretien des espaces verts du CAPTAGE d'EAU POTABLE du Muriou et au CHÂTEAU D'EAU de Bouyounou **1 000 €/an**

Service ASSAINISSEMENT

- Entretien des espaces verts de la STATION D'ÉPURATION..... **1 600 €/an**
Particularité entretien 2019 partiel soit : forfait de 1000 €

- **AUTORISE le maire à signer les annexes à la convention** de prestations de services liant la commune et la Régie des Eaux de Quimperlé Communauté :
- Service EAU POTABLE
 - Service ASSAINISSEMENT

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Questions diverses : Retour de questions d'habitants

- Demandes de création d'un parcours santé près du skate-parc et d'un terrain de pétanque : ces projets seront étudiés.
 - Signalement de coffrets électriques restés ouverts : leur emplacement sera signalé par la mairie à l'exploitant pour intervention.
 - Signalement du mauvais état des bancs au skate-parc : les bancs ont été commandés et sont attente de livraison.
 - Signalement branches présentes sur les câbles téléphoniques et interrogations impact de ce problème sur la fibre. Ce dernier point sera vu lors des rencontres entre élus et le prestataire de Mégalis, Axione.
-

